

Préfecture de l'Aube

Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique portant sur le captage d'eaux souterraines au lieu-dit « Les Ajeux » à Bayel, à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associées sur le territoire des communes de BAYEL et BAROVILLE et à l'autorisation d'utiliser l'eau de la source pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine de la commune de Bayel.

*Il sera procédé à une enquête publique relative à la procédure susmentionnée du 30/08/2021 à 16h au 01/10/2021 à 18h inclus. Un dossier et un registre d'enquête seront déposés aux mairies de Bayel et Baroville durant l'enquête et tenus à disposition du public durant les heures d'ouverture. Le public pourra consigner ses observations sur ce registre d'enquête. Les observations peuvent aussi être transmises par écrit à M. **Dominique COSSON**, commissaire-enquêteur, à la mairie de **Bayel** ou à l'adresse mail suivante : **pref-ep-captage-bayel@aube.gouv.fr**. Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences à la mairie de Bayel le 30/08/2021 de 16h à 18h, le 23/09/2021 de 16h à 18h et le 30/09/2021 de 16h à 18h, ainsi qu'à la mairie de **Baroville** le 10/09/2021 de 16h à 18h et le 01/10/2021 de 16h à 18h.*

Le dossier sera également disponible sur le site www.aube.gouv.fr -> Publications - Aménagement du territoire-Environnement-Développement Durable - Les DUP - enquêtes publiques 2021. Il est possible d'accéder au dossier sur ordinateur à la préfecture de l'Aube (2 Rue Pierre Labonde - TROYES), sur RDV par téléphone au 03 25 42 37 85. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront disponibles un an après l'enquête, aux mairies de Bayel et Baroville, à la préfecture de l'Aube et sur le site aube.gouv.fr. Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision d'autorisation ou de rejet relative au projet présenté.

Le responsable du projet est le SDDEA (03 25 83 27 10), des informations peuvent également être obtenues auprès de la mairie de Bayel (03.25.92.05.14) ou à la préfecture de l'Aube.

Copie